



SENTIERS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS D'EXPLOITATION COMMERCIALE POUR GUIDE DANS LES PARCS NATIONAUX DES MONTAGNES DU CANADA

Vous trouverez ci-dessous une liste comprenant principalement de courts sentiers à chaussée durcie menant à des attraits de l'avant-pays, couramment empruntés par les entreprises de visites touristiques en autocar. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'exploitation commerciale pour guide pour ces sentiers parce qu'ils ont été conçus pour des niveaux d'affluence élevés. Ces secteurs peuvent accueillir des groupes comptant un plus grand nombre de personnes que la limite précisée pour les catégories d'activités guidées en plein air. Le personnel du parc les recommande à des groupes nombreux, tels que des groupes scolaires, afin d'éviter la congestion sur les sentiers de randonnée plus étroits. Les entreprises qui accompagnent des clients sur un sentier figurant sur la liste qui suit doivent obtenir un permis d'exploitation commerciale de base pour les parcs nationaux des montagnes. Cependant, pour offrir des activités guidées sur des sentiers non énumérés sur la liste qui suit, votre entreprise doit obtenir un permis d'exploitation commerciale pour guide.

Pour éviter d'endommager la végétation, restez toujours sur les sentiers désignés.

Que les clients soient pris en charge par un employé ou déposés au point de départ du sentier, l'entreprise entretient une relation de confiance avec le groupe et est responsable de sa sécurité.

Parcs Canada se réserve le droit de modifier cette liste, au besoin, selon l'évolution des circonstances, des facteurs environnementaux, des évaluations environnementales, de la sécurité publique et d'autres exigences et considérations opérationnelles.

Parc national Banff

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions. Plus d'information se trouve à l'adresse suivante : <https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/banff/visit/fermetures-closures>.

- Toutes les aires de stationnement en bord de route
- Tous les sentiers du lotissement urbain de Banff * *incluant des chutes Bow jusqu'au pont de la rivière Bow*
- Sentier de l'Héritage de Banff
- Sentier Fenland
- Sentiers d'interprétation du lieu historique Cave and Basin
- Boucle du Marais
- Sentier Sundance *jusqu'à la baie Rainy (environ 2 km)*
- Trottoir en bois du pic Sanson
- Canyon Johnston *jusqu'aux chutes inférieures, du 1^{er} mai au 31 octobre*
- Sentier de la Rivière-Spray *tronçon ouest, jusqu'au sentier de la Carrière-Spray (environ 900 mètres)*
- Sentier d'interprétation des Cheminées-des-Fées
- Aire de pique-nique du Lac-Johnson
- Bord du lac Two Jack
- Upper et Lower Bankhead
- Sentier du Lac-Minnewanka *jusqu'à la jonction du sentier du Canyon-Stewart*
- Bord du lac Louise
- Bord du lac Moraine
- Point de vue de l'Éboulement du lac Moraine
- Belvédère du Lac-Peyto *du 15 mai au 31 octobre*
- Canyon Mistaya *jusqu'au canyon (environ 500 m)*

* Communiquez avec la Ville de Banff pour connaître les conditions d'obtention d'un permis pour le territoire communal à l'intérieur des limites de la ville

Parc national Yoho

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions. Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/yoho/activ/randonnee-hike/etat-sentiers-trail-conditions>.

- Tous les belvédères et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Sentier du Centenaire *du 1^{er} mai au 31 octobre*
- Chutes Takakkaw *de juin à octobre, lorsque la route de la Vallée-de-la-Yoho est ouverte*

- Chemin coupe-feu Kicking Horse *du pont naturel au pont de la rivière Amiskwi*
- Boucle au bord du lac Emerald *du 1^{er} mai au 31 octobre*
- Tally-Ho
- Cheminées des fées
- Chutes Wapta

Parc national Kootenay

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions.

Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/kootenay/activ/randonnee-hike/etat-sentiers-trail-conditions>.

- Tous les belvédères et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Boucles de l'Épilobe
- Canyon Marble
- Sources Paint Pots
- Lac Cobb
- Sentier Vue-sur-la-Vallée
- Sentier des Genévriers/Canyon-Sinclair
- Boucle Redstreak
- Sentier du Camping-Redstreak
- Boucle Letwiltúlcw

Parc national Jasper

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions.

Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/jasper/visit/routes-roads>.

- Tous les belvédères et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Front du glacier Athabasca (52) *
- Sentier de l'Avant-Front (53) *
- Chutes Sunwapta inférieures (125) *
- Sentier Chaba (126) * *pour l'accès aux chutes Sunwapta, du début du sentier au pont Sunwapta seulement.*
- Chutes Athabasca (71)
- Sentier du Passage-du-Glacier (41) * *sentier inférieur seulement*
- Boucle du Lac-Annette (4d) *
- Sentiers du canyon Maligne (7, 7f) * *du stationnement aux 1^{er} et 2^e ponts seulement*

- Sentier de l'Île-Pyramid (17) *
- Sentier de la Mine-de-Miette : boucle inférieure (31)
- Sentier de la Source-des-Sources (35)
- Sentier du Bord-du-Lac-Maligne (25)
- Boucle Mary Schäffer (21) *du stationnement au point de vue, environ 750 m*
- Point de vue Jasper House (33)

* Voir l'Annexe I – Restrictions visant la taille des véhicules dans le parc national Jasper pour connaître les restrictions de longueur des véhicules à des endroits précis.

Parc national du Mont-Revelstoke

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions. Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/revelstoke/visit/heures-hours>.

- Tous les belvédères et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Sentier des Cèdres-Géants
- Sentier du Chou-Puant
- Sentier Soren-Sorensen (*boucles de 2 km et 5 km*)
- Sentier du Bois-de-l'Inspiration
- Tous les sentiers courts au sommet du mont Revelstoke :
 - Sentier du Buttereau-Eagle
 - Sentier du Lac-Balsam
 - Sentier de la Tour-de-Guet
 - Sentier des Premiers-Pas
 - Sentier Koo Koo Sint
 - Points de vue Parapets
 - Sentier du Lac-Heather

Parc national des Glaciers

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions. Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/glacier/visit/heures-hours>.

- Tous les belvédères et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Promenade de la Prucheraie
- Sentier du Jardin-de-Rocailles
- Sentier du Ruisseau-Loop

- Sentier 1885
- Sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear
- Monument historique de Glacier House

Parc national des Lacs-Waterton

L'accès peut être limité en raison de fermetures saisonnières de routes et de restrictions.

Pour plus d'informations, consultez le site suivant : <https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/waterton/securite-safety/conduire-driving>.

- Tous les belvédères, aires de pique-nique et toutes les aires de stationnement en bord de route
- Aire de fréquentation diurne Red Rock
- Aire de fréquentation diurne du Lac-Cameron
- Boucle Townsite
- Boucle Prince-of-Wales
- Boucle de la Baie-Emerald
- Boucle du Lac-Linnet
- Boucle du canyon Red Rock
- Chutes Blakiston
- Sentier du Lac-Crandell *du 1^{er} mai au 31 octobre*
- Lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
- Exposition et sentier Oil City

ANNEXE I. **Restrictions visant la taille des véhicules dans le parc national Jasper**

Route	Restriction de longueur des véhicules	Détails et informations supplémentaires
Route du Lac-Annette	9 mètres (30 pieds)	Comprend les stationnements des lacs Annette et Edith.
Route du Lac-Edith	6 mètres (20 pieds)	Ne convient pas aux véhicules de grande taille ni aux autobus de groupes organisés.
Route de la Plage-Pyramid	7,5 mètres (25 pieds)	Route très étroite; stationnement limité pour les gros véhicules et espace de virage restreint.
Route du Lac-Pyramid	7,5 mètres (25 pieds)	Du Pyramid Lake Resort jusqu'à la fin de la route, y compris l'île Pyramid. Aire de virage très petite et difficile, avec un stationnement limité au bout de la route. <i>La restriction s'applique de 11 h à 17 h, tous les jours.</i>
Route de la Colline-Old Fort Point	6 mètres (20 pieds)	Pour l'accès au lac Beauvert, du point de départ du sentier de la Colline-Old Fort Point (P1) menant au lac Beauvert (P18).
Chemin des Chutes-Sunwapta	S.O.	Y compris le stationnement. Non recommandé pour les gros véhicules en raison de l'étroitesse de la route d'accès et du manque de stationnement.
Chemin du Front-du-Glacier	7,5 mètres (25 pieds)	Comprend le stationnement.
Point de départ du sentier du Col-Wilcox	7,5 mètres (25 pieds)	Comprend le stationnement.
Chemin du Lac-Celestine	6 mètres (20 pieds)	Une route de gravier à une seule voie avec des virages serrés. Véhicules à garde au sol élevée recommandés.
Route Miette	7,5 mètres (25 pieds)	La route est étroite et sinueuse avec des virages serrés. Une aire de stationnement pour caravanes se trouve dans le stationnement inférieur du sentier de la Mine-de-Miette.